

Institutions Judiciaires

(Prof. Jochen BAUERREIS)

Séance n° 3 : Introduction – PARTIE A – p. 20-22

I. Les autres juridictions françaises

→ 12^{ème} éd. 2023 : 354-355, 373-374, 386

→ 13^{ème} éd. 2024 : 346-347, 365-366, 378

1. Quel est le rôle (actuel) du Tribunal des conflits et où est son siège?
2. Quelle sera la nouvelle compétence conférée au Tribunal des conflits selon le rapport de la Commission de réflexion sur la Cour de cassation 2030 ?
3. Quelle a été la fonction principale du Conseil Constitutionnel telle que prévue et instaurée par la Constitution du 4 oct. 1958 et comment cette fonction a été élargie par la décision « Liberté d'association » du 16 juillet 1971?
4. Quelle nouvelle fonction a été attribuée au Conseil constitutionnel par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 ?
5. Quels sont les effets de la décision du Conseil constitutionnel dans le cadre d'une QPC ?

II. Les juridictions européennes

→ 12^{ème} éd. 2023 : n° 390, 391 / 407-407, 399-404, 411

→ 13^{ème} éd. 2024 : n° 382, 383 / 398-399, 391-396, 404

1. Quelles sont les deux grandes catégories des juridictions européennes ?
2. Quelles sont les deux juridictions de l'Union Européenne ?
3. Quelle est la composition des deux juridictions de l'UE ?
4. Quelles sont les attributions de la CJUE, c'est-à-dire quelles sont les différentes procédures pour lesquelles elle est compétente :
5. Quelle est la fonction de la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH), où a-t-elle son siège et comment elle a évolué à travers les différents protocoles ?